



Telma, le roi du frein qui ne s'use jamais

Dans le registre des entreprises remarquables de la région, Telma, dont l'usine est basée à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise), s'est taillé une réputation mondiale.

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

PAR JULIE MÉNARD

Des freins définitifs qu'il ne faut jamais changer... Vous en rêviez ? Telma l'a fait. Implantée à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise) depuis plus de soixante-dix ans, l'usine produit un modèle de système de freinage à induction. Ce ralentisseur électromagnétique permet au véhicule équipé de s'arrêter sans aucun frottement ni échauffement. Une innovation apparue en 1946 qui connaît un tel succès que le nom Telma est devenu générique.

« Nous n'avons que trois concurrents en Europe qui ont repris notre principe, pointe Olivier Saint-Cricq, le directeur général depuis 2005. Les autres sont chinois mais leurs freins ne sont pas encore de très bonne qualité. »

Si le produit marche si bien, c'est qu'il présente d'importants avantages écologiques mais aussi économiques. Tandis que des plaquettes de frein deviennent obsolètes tous les 30 000 km environ, le Telma, lui, est définitif. Dans l'optique de rester compétitif, les chercheurs de l'usine ont développé un module de

commande qui se relie au système de freinage. Un complément qu'ils sont les seuls à proposer dans le monde.

Actuellement, la plupart des véhicules équipés de ces freins à induction sont des poids lourds. Camions, bus de toutes tailles, camping-cars, engins de chantier ou camionnettes, il s'agit principalement de moyens de transport de personnes ou de marchandises. « Certains ralentisseurs d'ascenseurs comme ceux de la tour Eiffel utilisent aussi notre concept », ajoute le directeur général.

UN PROTOTYPE PLUS LÉGER EN 2019

Afin de pouvoir élargir la clientèle, les équipes réfléchissent à une solution pour rendre le produit moins lourd afin d'équiper des véhicules plus légers. « Le bureau d'étude se concentre sur cette tâche, poursuit Olivier Saint-Cricq. On disposera d'un premier prototype fonctionnel au début de l'année 2019. »

Dans la ligne de mire de la direction : les véhicules de ramassage des ordures. Les arrêts à répétition qu'ils effectuent usent particulièrement leurs plaquettes de frein, engendrant un budget considérable



Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise). Olivier Saint-Cricq (à droite) est le directeur général de Telma, l'usine qui produit ce système de freinage écologique.

pour les entreprises propriétaires. La difficulté reste de convaincre les clients. Le Telma devant être intégré sur le véhicule lors de l'assemblage, ce sont les constructeurs eux-mêmes

qui doivent faire appel à l'usine. « Mais ils ont tout intérêt à produire des plaquettes de freins traditionnelles qui coûtent beaucoup plus cher sur le long terme et génèrent

plus de bénéfices, explique le dirigeant. On doit donc convaincre les utilisateurs finaux pour qu'ils exigent le produit directement à leur fournisseur de véhicules. »



LES CLÉS

224

employés dans le groupe. 122 d'entre eux sont basés à Saint-Ouen-l'Aumône. Les autres sont répartis aux Etats-Unis, en Inde, en Allemagne, en Chine et au Brésil.

9 883

systèmes de freinage Telma produits et vendus en 2016, pour un chiffre d'affaires de 24 M€.

86 %

des ventes faites à l'export.

600

clients à travers le monde.



Un enjeu écologique important

LE SYSTÈME de freinage Telma est garanti sans friction. Il n'émet donc aucune particule fine dans l'atmosphère, contrairement aux plaquettes et disques traditionnels. « Aujourd'hui tout le monde a été sensibilisé aux émissions de CO₂ des véhicules, explique Olivier Saint-Cricq. Mais le frein pollue six à huit fois plus que le pot d'échappement. Et ça, on n'en parle pas beaucoup. » Composées de cuivre, carbone, plomb, chrome,

nickel et baryum, ces particules microscopiques et inodores se déposent dans les alvéoles pulmonaires. « Le frein Telma est une alternative plus écologique, poursuit le directeur général. On a besoin du soutien de l'Etat pour inciter les constructeurs automobiles à respecter des normes moins polluantes. » Chaque année, en France, 48 000 décès seraient dus à la pollution de l'air aux particules fines.

Salariés et direction, un respect mutuel

LORS DE L'ÉLECTION des représentants du personnel, toute l'usine prend part au vote. Un taux de participation élevé qui montre l'implication des salariés. C'est d'ailleurs ce constat qui avait interpellé le Premier ministre Edouard Philippe. En juin, il s'était rendu sur place pour discuter avec les syndicats en vue de la rédaction

des ordonnances de la loi Travail. « Nous avons construit une certaine confiance avec les employés en se faisant respecter de la direction », justifie le représentant du personnel, Maurice Fauchadour. Et si cela « n'a pas toujours été facile », l'électrotechnicien reconnaît qu'il existe un respect mutuel entre le personnel et la direction.